



Revue de presse



Jeudi 25 Décembre 2025

EL MOUDJAHID
LA REVOLUTION PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

Décision phare du président de la République : l'augmentation substantielle de l'allocation touristique entre en vigueur

Le Président Abdelmadjid Tebboune a tenu promesse en ordonnant une augmentation «substantielle» du montant de l'allocation touristique octroyée une fois par an au profit des citoyens voyageant à l'étranger, de même que l'allocation du hadj et de la bourse des étudiants.

EL MOUDJAHID
LA REVOLUTION PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

La BEA lance la «Bourse numérique» début 2026

Dans le cadre de ses efforts visant à accélérer la transformation numérique du secteur bancaire, la Banque extérieure d'Algérie (BEA) annonce le lancement prochain d'un nouveau service numérique intégré à sa plateforme de banque électronique, accessible via le site web et l'application mobile MOBILE BEA, et dédié au trading boursier.

Cette initiative porte le nom de «Bourse numérique», sous le slogan «La Bourse en un clic... et en toute sécurité».



Finances : la BDL ouvre son capital

L'année 2025 a été très riche pour le marché financier. Un des acquis majeurs consiste en l'ouverture du capital de la Banque de développement local (BDL) avec la mise en vente de 44,2 millions d'actions au prix unitaire de 1.400 DA, ce qui correspond à l'augmentation de 30% du capital social de la Banque. Le capital de la BDL était porté, à l'issue de l'opération, à 147,4 milliards de DA. Cette démarche soutient directement la croissance de la banque en mobilisant des fonds supplémentaires tout en élargissant et en diversifiant son actionnariat.



Fluidité et transparence

Etablir un modèle de gouvernance moderne fondé sur la numérisation globale comme socle de la performance administrative en matière de gestion des affaires publiques, est l'un des thèmes abordé lors du récent conseil du gouvernement tenu mardi. Fluidité dans la circulation de l'information, gain de temps et surtout une meilleure gestion de l'argent public, sont le socle de cette révolution.



Inscription au registre du commerce: passage au e-paiement

Un nouveau service de paiement des droits de timbre pour l'inscription au registre du commerce, par cartes CIB ou EDAHABIA sera lancé prochainement.

Le ministère des Finances et le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national ont signé, mercredi à Alger, un protocole d'accord pour le lancement d'un service de paiement des droits de timbre pour l'inscription au registre du commerce, par cartes CIB ou EDAHABIA, indique un communiqué conjoint des deux ministères.

Les cours du pétrole à l'équilibre malgré les tensions géopolitiques

Les cours du pétrole étaient quasiment à l'équilibre mercredi, le marché se focalisant davantage sur l'offre que sur les tensions géopolitiques actuelles.

Vers la mi-journée, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en février, avançait à peine de 0,19% à 62,50 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison le même mois, prenait 0,33% à 58,57 dollars.



Béchar

Ghar Djebilet prêt pour la grande fête

La visite de la délégation ministérielle s'inscrit dans le cadre de l'inauguration officielle du mégaprojet ferroviaire stratégique, Béchar-Tindouf-Ghar Djebilet, par le président de la République.

Comme un volcan trop longtemps endormi, Ghar Djebilet s'est réveillé pour cracher ses premières laves. Futur levier de l'économie nationale, il occupera une place de choix pour participer activement à la diversification de l'économie du pays. Projet qui a connu ses premiers balbutiements dans le cadre du plan de relance économique initié par le chef de l'État en août 2020, il s'est imposé au vu de ses réserves estimées à 3,5 milliards de tonnes, mais aussi parce qu'il donne un nouveau cap à l'économie nationale.



Conseil de la concurrence

Un apport incontournable pour l'efficacité économique

Le Conseil a examiné 14 dossiers, dont la majorité concerne la concentration économique, le e-commerce, les activités numériques, le secteur pharmaceutique.

En tant que régulateur crucial pour l'activité économique et commerciale, le Conseil de la concurrence demeure un acteur clé pour assurer les équilibres financiers, contrôler les transactions, et protéger le consommateur. Sa mission s'inscrit dans l'édification d'un environnement des affaires transparent et compétitif.



Lutte contre les flux financiers opaques : Nouveau tour de vis contre le cash

Dans une décision marquante visant à réduire drastiquement l'utilisation du cash, la Banque d'Algérie (BA) vient de durcir significativement les règles régissant les comptes commerciaux.

Par une circulaire adressée à l'ensemble des établissements bancaires, la Banque centrale interdit désormais les dépôts d'espèces sur ces comptes, sauf exceptions strictement justifiées. Cette mesure radicale s'inscrit dans une stratégie plus large d'éradication du cash à l'horizon 2028, présentée comme un pilier de la lutte contre la fraude, l'économie informelle et le financement du terrorisme. Le cœur de la nouvelle réglementation, détaillée dans une note de correspondance datée du 22 décembre 2025, est clair et sans ambages : « Compte tenu du niveau de risque élevé associé aux dépôts d'espèces, les comptes commerciaux doivent être approvisionnés par des moyens de paiement scripturaux ».



Lancement d'un nouveau service électronique

Communiqué conjoint des ministères des Finances et du Commerce intérieur

Le ministère des Finances et le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national ont signé, ce mercredi, un protocole d'accord permettant le paiement électronique des droits de timbre liés au registre du commerce par carte bancaire ou par la carte Edahabia, selon un communiqué conjoint des deux ministères.

La cérémonie de signature s'est déroulée au siège du ministère des Finances, par le chargé de gestion de la Direction générale des impôts, Djamel Henniche, représentant le ministère des Finances, et le chargé de la gestion des affaires du Centre national du registre du commerce, Hussein Zaoui, représentant le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, en présence de cadres de la Direction générale des impôts et du Centre national du registre du commerce.

Algérie 360°

« Bladi DZ » : la BNA mise sur la finance islamique pour séduire la diaspora algérienne

Dans une démarche stratégique visant à capter l'épargne de la diaspora et à stimuler l'investissement national, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) a annoncé, ce mardi, le déploiement d'une nouvelle gamme de produits financiers labellisés « Bladi DZ ». Entièrement conforme aux principes de la finance islamique, cette offre cible spécifiquement les Algériens résidant à l'étranger.

En effet, la BNA franchit une nouvelle étape dans sa stratégie d'expansion. Avec le lancement de « Bladi DZ », l'institution publique ne se contente pas de proposer de simples comptes bancaires ; elle déploie un écosystème complet destiné à lever les barrières géographiques pour les non-résidents.

Vers la fin du “cash” : le registre de commerce passe au paiement électronique

Le processus de numérisation des services publics en Algérie franchit une nouvelle étape. Le ministère des Finances a signé, mercredi, un protocole d'accord avec le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, visant à permettre le **paiement électronique des droits de timbre** liés au registre du commerce. Cette mesure s'inscrit dans une stratégie plus large de modernisation administrative et de réduction de l'usage du paiement en espèces.

Selon un communiqué du ministère du Commerce intérieur, la cérémonie de signature s'est déroulée entre le chargé de la gestion du Centre national du registre du commerce (CNRC), Hussein Zaoui, et le chargé de la gestion de la Direction générale des impôts, Djamel Henniche. L'accord permettra aux opérateurs économiques de régler les droits de timbre via la plateforme numérique « **Tabaakoum** », dédiée au paiement électronique.



تسديد حقوق الطابع الخاصة بالسجل التجاري عبر المنصة الرقمية “طابعكم”

وقّعت وزارة المالية يوم الأربعاء، على بروتوكول اتفاق مع وزارة التجارة الداخلية وضبط السوق الوطنية. لتمكين المتعاملين الاقتصاديين من تسديد حقوق الطابع الخاصة بالسجل التجاري عبر منصة “طابعكم” للدفع الإلكتروني. وتمت مراسم التوقيع، حسب ما ذكره بيان لوزارة التجارة الداخلية، بين المكلف بتسيير شؤون المركز الوطني للسجل التجاري حسين زاوي، والمكلف بتسيير المديرية العامة للضرائب جمال حنيش. إجراءات غير مسبوقة من “بنك الجزائر” لتضييق الخناق على “الكاش”



تسوية ميزانية 2023 تكشف تفاوتاً كبيراً في استخدام الاعتمادات:

وزارات تتجاوز مخصصاتها المالية وأخرى لا تستهلكها بالكامل!

خلال سنة 2023، التزمت معظم الوزارات برخص الالتزام والدفع الموزعة عليها، مع تسجيل تجاوزات ملحوظة لدى بعض القطاعات، حيث التزمت وزارة الأشغال العمومية والمنشآت القاعدية بخمسة أضعاف الغلاف المالي المخصص لها، فيما تجاوزت وزارات الشؤون الخارجية والصحة والعدل سقف الاعتمادات بنسبة 0,24 و 06,37 و 29,03% بالمائة على التوالي. في المقابل، لم تستهلك بعض الوزارات كامل مخصصاتها، مثل وزارة اقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة، ووزارة البيئة والطاقات المتجددة، ووزارة البريد والمواصلات السلكية واللاسلكية، بينما سجل المجلس الأعلى للقضاء أقل نسبة استهلاك بين الهيئات العمومية بـ 33,74 بالمائة.

محاولة لاستغلال معاشات المتقاعدين كورقة مساومة

اليمن المتطرف يطالب بتحويل العملة الصعبة من الجزائر إلى فرنسا!

في سياق تجاوز البعد الاجتماعي إلى حسابات مالية وسياسية واضحة، عادت بعض الدوائر الفرنسية إلى إثارة ملف معاشات التقاعد، في محاولة للضغط على الجزائر من أجل دفع متقاعدين جزائريين عملوا واشتغلوا طيلة حياتهم داخل الوطن وساهموا في صندوق التقاعد الوطني، وتحويلها بالعملة الصعبة نحو فرنسا بعد اختيارهم الإقامة هناك.

وجاء هذا الطلب الغريب، حسب ما اطلعت عليه الشروق، من خلال سؤال كتابي وجهه النائب كريستيان جيرار، عضو الجمعية الوطنية الفرنسية وهي الغرفة السفلى للبرلمان، عن حزب التجمع الوطني اليمني المتطرف المعروف بعذائه الشديد للجزائر والجزائريين، موجه إلى وزير أوروبا والشؤون الخارجية، ومؤرخ في 12 ديسمبر 2025. وفي تفاصيل المطلب الغريب، يتهم النائب الفرنسي الجزائري بعدم تطبيق الاتفاقية العامة للضمان الاجتماعي الموقعة بين البلدين في 1 أكتوبر 1980، مدعيا أن الصندوق الوطني للتقاعد يرفض تحويل معاشات متقاعدين جزائريين وحاملي الجنسية المزدوجة يقيمون في فرنسا، رغم أنهم خضعوا للنظام التقاعدي الجزائري وساهموا فيه داخل الجزائر.



إطلاق خدمة إلكترونية جديدة لدفع حقوق طابع السجل التجاري

وقعت وزارة المالية، اليوم الأربعاء، بوتوكول اتفاق مع وزارة التجارة الداخلية وضبط السوق الوطنية، ممثلة في المركز الوطني للسجل التجاري.

وحضر مراسم التوقيع، حسين زاوي، مكلف بتسيير شؤون المركز الوطني للسجل التجاري، ووزارة المالية، ممثلة في جمال حنيش، مكلف بتسيير المديرية العامة للضرائب.

وكذا إطارات من المديرية العامة للسجل التجاري الوطني، والمديرية العامة للضرائب.

ويندرج هذا الاتفاق في إطار تجسيد توجيهات السلطات العمومية الرامية إلى رقمنة وعصرنة المرفق العام. وأيضًا تبسيط وتسهيل الإجراءات وتحسين نوعية الخدمة المقدمة وتشجيع استخدام وسائل الدفع الإلكتروني.

والهدف من هذا الاتفاق هو إطلاق خدمة إلكترونية جديدة لدفع حقوق الطابع الخاصة بالسجل التجاري عبر المنصة الرقمية "طابعكم" للدفع الإلكتروني لحقوق الطابع tabioucom.mf.gov.dz.

HAUSSE DES PRIX DES CIGARETTES

Le marché informel défie la fiscalité officielle

● Depuis plusieurs années, les autorités algériennes s'inscrivent dans la dynamique des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui préconise une augmentation de la fiscalité sur le tabac «afin d'en relever les prix et de réduire la consommation».

L'augmentation de 10 DA du droit additionnel sur les produits du tabac, prévue par la loi de finances 2026, entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier prochain. Cette mesure devrait entraîner, de manière quasi automatique, une hausse des prix des cigarettes sur le marché national, comme cela avait déjà été observé au début de l'année 2025, malgré l'encadrement des prix par arrêté interministériel. Cette augmentation s'inscrit dans un contexte de réforme fiscale visant à mieux encadrer la vente de tabac, à renforcer les taxes et à stabiliser les recettes publiques issues de ce secteur. La hausse découle d'un double impératif : préserver la vie économique des fabricants et vendeurs et aligner la fiscalité sur les objectifs de santé publique. Selon plusieurs buralistes, le scénario vécu en 2025 risque de se reproduire. A l'époque, une hausse non réglementée des prix des cigarettes avait été constatée dès le mois de janvier et s'était poursuivie jusqu'à la publication de l'arrêté interministériel le 16 mars 2025, fixant officiellement les nouveaux tarifs. La loi de finances 2026 porte en effet le droit additionnel sur les produits du tabac de 65 à 75 DA par paquet, une augmentation qui obligera les opérateurs officiels de production et de distribution à revoir leurs prix, mais uniquement après l'entrée en vigueur du texte réglementaire fixant les nouveaux plafonds. Dans l'intervalle, une période de flou pourrait s'installer, ouvrant la voie à des pratiques spéculatives. S'il demeure difficile d'identifier avec précision les acteurs à l'origine de ces augmentations, l'expérience de 2025 laisse craindre que certains vendeurs, notamment ceux opérant dans l'illégalité et les réseaux de contrebande, profitent de cette situation pour relever les prix et accroître leurs marges bénéficiaires. Cette hausse illégale des prix des cigarettes de marques autorisées à la commercialisation en Algérie risque d'affaiblir leur compétitivité face aux produits du



Des cigarettes, très demandées, introduites clandestinement, gagnent progressivement des parts de marché

tabac de marques non homologuées, tels que HP ou Business Royals. Ces cigarettes, très demandées, notamment par les détaillants de tabac, introduites clandestinement via les frontières et écoulées sur le marché parallèle, gagnent progressivement des parts de marché grâce à des prix plus bas et à l'absence de contrôle régulier. Outre les risques accrus pour la santé publique liés à la consommation de produits non contrôlés par les autorités sanitaires, l'extension du marché parallèle constitue également un manque à gagner important pour le Trésor public.

DÉPENDANCE BUDGÉTAIRE ET SANTÉ PUBLIQUE

Les services des ministères du Commerce et des Finances peinent en effet à endiguer l'ampleur de l'évasion fiscale générée par ces circuits informels. Depuis plusieurs années, les autorités algériennes s'inscrivent dans la dynamique des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui préconise une augmentation de la fiscalité sur le tabac afin d'en relever les prix et de réduire

la consommation. Toutefois, cette approche suscite des réserves. Lors de la onzième Conférence des parties à la Convention-cadre pour la lutte antitabac, tenue à Genève du 17 au 22 novembre dernier, plusieurs experts ont estimé que *«le lever du prix, à lui seul, reste insuffisant pour freiner la consommation et maîtriser la vague croissante d'addiction nicotinique, en particulier chez les jeunes, et peut, au contraire, favoriser le recours aux cigarettes de contrebandes»*. Ces experts soulignent que *«dans les pays ne disposant pas des mêmes capacités en matière de contrôle sécuritaire, commercial et fiscal»*. En l'absence d'un renforcement parallèle des mécanismes de surveillance, l'augmentation de *«la pression fiscale»* peut produire des effets contraires aux objectifs recherchés par l'OMS. En Algérie, la persistance et l'expansion du marché parallèle du tabac illustrent cette problématique, les produits de contrebande continuant d'affluer pour répondre à une demande stimulée par des prix plus attractifs et une compétitivité accrue. L'écart de prix significatif consti-

tue le principal moteur. Les taxes élevées sur le tabac dans le circuit légal créent une opportunité lucrative pour les contrebandiers. Le pouvoir d'achat en berne pousse les consommateurs vers ces alternatives moins onéreuses. Avec un salaire minimum de 20 000 DA et une inflation galopante, de nombreux fumeurs se tournent vers ces circuits parallèles. La politique fiscale, censée décourager la consommation, a surtout créé un marché noir florissant. Au-delà de l'aspect économique, le tabac de contrebande représente un risque sanitaire majeur. Contrairement aux produits légaux, ces cigarettes ne sont soumises à aucun contrôle de qualité. Le fumeur croit faire une économie, mais il inhale en réalité des produits bien plus nocifs que ceux du marché légal. L'Algérie a durci sa législation pour lutter contre ce fléau. Des opérations coup de poing sont régulièrement menées par la Gendarmerie nationale et la Direction générale des Douanes.

Kamel Benelkadi

OPACITÉ SUR LES PRIX DES VÉHICULES IMPORTÉS

Une crise de transparence qui plombe le marché

De nombreux clients se retrouvent confrontés à des prix de véhicules qui varient considérablement d'un transitaire à l'autre. Les frais annexes liés à l'importation sont souvent peu détaillés, rendant difficile la compréhension de la composition exacte du prix final.

Par **Aziz Kharoum**
kharoumaziz@gmail.com

Le marché de véhicules neufs, tourné actuellement vers l'importation de véhicules depuis l'étranger, traverse une zone grise où la transparence commerciale fait défaut. Alors que le gouvernement tente de réguler un secteur stratégique pour l'économie nationale, les consommateurs se retrouvent pris dans un tourbillon de prix de revient des véhicules souvent opaques, de pratiques commerciales peu scrupuleuses et d'une compétitivité défaillante. Pourtant, cette filière a connu récemment une réglementation renforcée qui, en théorie, garantit une certaine transparence. En effet, les droits de douane et taxes appliqués aux véhicules importés, notamment en provenance de Chine, sont calculés selon un barème précis, accessible au public. Cette démarche vise à éviter les fluctuations injustifiées des prix et à instaurer une confiance entre les importateurs, les



pourquoi deux véhicules identiques, importés par des canaux similaires, peuvent avoir des montants si diffé-

rent, cependant extrêmement vague sur le détail des services rendus et des montants exacts des frais.

Ces derniers avaient dénoncé une tarification «savilanaire, abusive et non encadrée», qui s'étend aussi bien

de sanction, qui pourrait dissuader les importateurs et les transitaires réfractaires. Durant sa dernière visite

transitaires et les consommateurs. Malgré cette régulation apparente, de nombreux Algériens se retrouvent confrontés à des coûts de revient des véhicules qui varient considérablement d'un transitaire à l'autre. Les frais annexes – liés à l'importation, au transport, à l'assurance et l'entreposage – sont souvent peu détaillés, rendant difficile la compréhension de la composition exacte du prix final. Dans certains cas, l'écart de prix entre les différents transitaires dépasse les attentes, atteignant parfois des centaines de milliers de dinars. «Il est difficile de comprendre

rents. Il y a clairement un manque de clarté sur les frais réels», déclare Mohamed, un consommateur algérien ayant récemment fait l'acquisition d'une voiture en provenance de Chine.

Le dernier épisode en date de cette crise de transparence a été le partage d'un listing de prix par certains transitaires, dans lequel figurent des redevances imposées aux clients. Ce document, qui présente une série de prestations associées à l'importation, a rapidement alimenté une polémique. Si la liste semble complète, elle reste

LISTING CONTESTÉ

Le flou qui entoure ces «redevances» a été vivement décrié par des experts et des consommateurs. Les critiques pointent du doigt la multiplicité de frais additionnels qui, bien que parfois légaux, restent flous et difficiles à appréhender. Les importateurs se défendent de cette situation qui reste, selon eux, tributaire des services de certains ports du pays. Durant le mois de septembre écoulé, une correspondance adressée aux autorités compétentes a été envoyée par un groupe d'importateurs.

aux frais de transfert et entreposage qu'au magasinage et à la manutention du port de Annaba. Face à cette crise de transparence, plusieurs solutions devraient s'imposer pour rétablir l'équilibre et la confiance. Il s'agirait en premier lieu de révision des mécanismes de régulation, afin de mieux encadrer les pratiques des transitaires impliquant des audits financiers. Ensuite, l'implémentation d'un système de prix standardisés, avec des détails clairs sur les prestations offertes. Enfin, la mise en place d'un organisme de régulation autonome, avec des pouvoirs

inopinée effectuée dimanche dans la zone d'attente maritime du port d'Alger, le ministre de l'Intérieur et des Transports, Saïd Sayoud, a insisté sur l'importance de renforcer la coordination entre la direction du port et les services des Douanes, d'obliger certains opérateurs à assumer leurs responsabilités juridiques sur les retards accusés et de prendre les mesures réglementaires requises, dont l'inscription des contrevenants sur des listes noires. Une mesure qui devrait certainement donner un coup de pied dans la fourmière des opérateurs automobiles. **A. K.**

REGISTRE DU COMMERCE

Lancement du service de cartes CIB et Edahabia

Les ministères des Finances et du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national ont signé, hier, un protocole d'accord pour le lancement d'un service de paiement des droits de timbre pour l'inscription au registre du commerce par cartes CIB ou Edahabia, indique un communiqué conjoint des deux ministères. Le protocole d'accord a été signé, au siège du ministère des Finances, par le chargé de la gestion de la Direction générale des impôts (DGI), Djamel Hanniche, représentant le ministère des Finances, et le chargé des affaires du Centre national du registre du commerce (CNRC), Hocine Zaoui, représentant le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, en présence de cadres de la DGI et du CNRC. Ce protocole permet le lancement d'un service électronique de paiement des droits de timbre pour l'inscription au registre du commerce, via la plateforme numérique «Tabioucom», en utilisant les cartes CIB ou Edahabia. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations des pouvoirs publics visant la numérisation et la modernisation du service public.

R. S.

البنك الوطني الجزائري يُطلق عرض "بلادي دي زاد" حزمة مصرفية إسلامية شاملة للجزائريين المقيمين بالخارج

● أعلن البنك الوطني الجزائري (BNA)، اليوم، عن إطلاق عرض مصرفي إسلامي متكامل وجديد تحت مسمى "بلادي دي زاد" (Bladi dz)، موجه خصيصاً لخدمة الجزائريين المقيمين في الخارج. ويهدف هذا العرض الطموح، وفقاً لبيان البنك، إلى تسهيل الإدارة المالية عن بُعد وتشجيع الاستثمار في الجزائر، مع تعزيز الروابط الوثيقة بين أفراد الجالية ووطنهم.

ويتكون العرض من تشكيلة متكاملة من الخدمات المصرفية الإسلامية التي تلتزم بأحكام الشريعة وتشمل حسابات بنكية إسلامية، حيث تضم حسابات جارية (شيك) وحسابات توفير وحسابات استثمار تُدار وفقاً لمبادئ المشاركة والمضاربة المشروعة بعيداً عن الفوائد الربوية. كما يشمل العرض الجديد تمويلات عقارية إسلامية عبر صيغ تمويلية شرعية مرنة ومتنوعة، أهمها المرابحة كتمويل شراء سلعة بثمن مُتفق عليه يضاف إليه هامش ربح معلوم، والإجارة والاستصناع كتمويل بناء أو تصنيع عقار وفق مواصفات يحددها العميل، مع دفع الثمن على دفعات خلال مراحل التنفيذ.

ويسمح المنتج البنكي الجديد "بلادي دي زاد"، للجزائريين غير المقيمين من اقتناء عقارات في الجزائر، سواء كاستثمار مستدام، أو تحضيراً لمشروع تقاعد، أو كوسيلة لدعم وتعزيز الروابط الأسرية والثقافية مع الوطن. ولضمان أقصى درجات الراحة والأمان، يقدم العرض أيضاً باقعة من الخدمات البنكية والرقمية المتطورة، تشمل بطاقات الدفع البنكية (CIB) للعمليات المحلية والدولية وخدمات بنكية إلكترونية شاملة عبر الإنترنت، والخدمات المصرفية عبر الرسائل النصية (SMS Banking) وتطبيق للدفع بدون تلامس (Contactless Payment)، مع إمكانية فتح الحساب وتسييره كلياً عن بُعد، وإجراء العمليات المالية والتحويلات الفورية بكل أمان وتلقي إشعارات فورية بجميع حركات الحساب.

وأكد البنك الوطني الجزائري، أن إطلاق المنتج الجديد يندرج في إطار التزامه الثابت بدعم الجالية الجزائرية في الخارج، عبر توفير حلول مصرفية إسلامية عصرية ومبتكرة، تساهم ليس فقط في تلبية احتياجاتهم المالية والاستثمارية، بل أيضاً في دعم التنمية الاقتصادية الوطنية، من خلال جذب المدخرات والاستثمارات الموجهة نحو القطاع العقاري المنتج.

سمية يوسف



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



[@MFinance_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



MFINANCES CHANNEL وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger